



La feuille de vigne

Mandature 2014/2020



La gazette cocumontaise - n°22

www.cocumont-aquitaine.fr

Octobre 2015

Editorial : Urbanisme : un Plan Local d'Urbanisme en réflexion

La Carte communale qui régit actuellement les autorisations d'urbanisme sur le territoire communal ne sera plus valide en 2017. En effet, ce document, datant d'octobre 2007, ne répond plus aux critères actuels d'aménagement de l'espace, modifiés notamment par les lois SRU, ALUR et Grenelle 1 et 2.



En outre, depuis quelques mois, Val de Garonne Agglomération s'est dotée d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), document territorial général d'aménagement et de développement, dont les prescriptions devront être intégrées dans les PLU communaux lors de leur élaboration, et ce, avant la date du 24 avril 2017.

La procédure d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) s'impose donc de par la loi à de nombreuses communes du territoire, dont Cocumont...

Choix d'un PLU Groupé : Afin d'en abaisser les coûts de réalisation, de travailler dans une logique de réflexion territoriale et de bénéficier d'un subventionnement de l'Etat, les communes de Cocumont, Marcellus, Meilhan/Garonne, Montpouillan et Samazan ont fait le choix de se regrouper afin de choisir un seul et même bureau d'études pour mener à bien ce projet. Chaque commune restera maître de l'élaboration de son PLU, mais de nombreux travaux, de diagnostics notamment, seront réalisés en commun, permettant, par leur mutualisation, un abaissement des coûts très significatif. La durée des travaux est estimée entre deux et trois ans.

Quelques conséquences : Le PLU est un outil de maîtrise de l'aménagement du territoire et de la qualité de son urbanisation. Il permet la mise en œuvre d'outils d'action foncière tels que le droit de préemption urbain, les secteurs réservés, la préservation des espaces agricoles, etc... A ce titre, la diminution importante des zones ouvertes à l'urbanisation sera, pour notre commune, la conséquence la plus visible de la mise en place de ce nouveau document. Le zonage actuel restera en vigueur quelques mois encore, mais dès l'approbation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), document entrant dans la phase 2 de l'élaboration du PLU, la délivrance des CU fera l'objet d'un « sursis à statuer » (règle suspendant la validité du CU jusqu'à l'adoption définitive du PLU.)

Un registre de remarques est tenu à la disposition de chacun dès à présent à la mairie.

Le Maire,
Jean-Luc ARMAND

Mieux connaître l'association de chasse

Après la signature en 1985 d'un accord entre les propriétaires afin qu'ils autorisent le droit de chasse, l'association des propriétaires et chasseurs de Cocumont gère la faune chassable sur la commune, l'organisation et la pratique de la chasse tout en protégeant les propriétaires et les récoltes. Elle organise également la destruction des espèces classées nuisibles. À l'aube de cette saison 2015-2016, l'association a délivré 75 permis; la carte est gratuite pour les nouveaux permis, et pour les chasseurs âgés de plus de 80 ans (on en compte huit). Le territoire de chasse s'étend sur 2400 ha dont 10 % sont classés en réserve. Cocumont est situé dans une zone d'exclusion du cerf et de la biche. Le plan de chasse autorise la délivrance de 35 bracelets pour les chevreuils. Les battues sont organisées en commun avec les associations des communes avoisinantes: Meilhan, Marcellus, Samazan, Guérin et Montpouillan. Sous la direction du louvetier Francis Gréziak, trois battues aux renards sont également programmées. De plus, grâce aux traces relevées par des chasseurs spécialisés, cinq à six battues aux sangliers complètent le tableau de chasse. L'association procède également au lâcher, le 15 août, de 400 perdreaux ainsi que de 360 faisans, en quatre fois. Le grand gibier prélevé



est conservé par l'association qui distribue 20 chevreuils aux propriétaires dûment choisis. Le reste de la viande est, d'une part, consommé lors du banquet de début mars et au cours du méchoui du 15 août à l'occasion de l'ouverture au sanglier, et d'autre part, destiné à nourrir les chasseurs après les battues. Depuis le 15 août, l'association s'est installée dans un local mis à la disposition par la mairie dans une partie de l'ancienne caserne des pompiers, située à l'arrière de la salle des fêtes. Sur 100 m² (dont l'aménagement a été réalisé et financé en totalité par les chasseurs), ils peuvent dépecer, découper et conserver le gibier dans une chambre froide. De plus, ils ont la possibilité de se réunir dans une salle spacieuse. L'association espère que ce lieu convivial donnera l'envie à des amateurs de chasse de les rejoindre. Joël Clavierie est le président secondé par Patrice Comblon au poste de secrétaire et par Hubert Cachau à celui de trésorier.

Conseil municipal : compte rendu de séance

Séance ordinaire du lundi 7 Septembre 2015

- * VGA : des informations sont données sur la nouvelle réglementation pour l'accès aux déchetteries.
- * Point sur les projets :
 - Le projet sur les abords de la salle des fêtes a été présenté par Jean-Pierre LAGAÛZERE,
 - Remplacement des menuiseries et vitrages de la salle des sports.
- * Travaux en cours :
 - Travaux d'urgence à la Vieille Eglise : après analyse des offres, deux entreprises sont retenues (VINCENTINI pour la maçonnerie et ATELIER 32 pour les peintures)
 - Travaux sur l'immeuble DEMENKOW : autorisation est donnée au Maire pour lancer la consultation d'architectes (démolition et reprise des mitoyens)
 - Enfouissement des réseaux rue du Petit Verdot. Le point est fait par Alain CONSTANS.
- * Suivi des dossiers en cours :
 - Plan communal de sauvegarde : le dossier avance suite à de nombreuses réunions du groupe de travail.
 - L'agenda d'accessibilité programmé (AD'AP) concernant les établissements recevant du public doit être transmis aux services de VGA rapidement.
Un chiffrage des travaux à réaliser a été fait par la commission travaux. Ils peuvent s'étaler sur 6 ans et un calendrier a été établi : en 2016, l'Eglise du bourg et la Mairie (rampe d'accès, accueil) ; en 2017, la salle des sports (douches) ; en 2018 et 2019, la cour de l'école ; en 2020 et 2021, la salle des fêtes (WC handicapés).
- * Personnel communal :
 - CAE : Karine BILLAUDEL a été embauchée le 1^{er} septembre pour des travaux de ménage et de garderie d'enfants.
 - Cécilia DUCOS arrive en fin de contrat : il est suggéré de l'employer une dizaine d'heures par semaine pour constituer le dossier de PLU groupé entre Cocumont, Meilhan, Marcellus, Montpouillan et Samazan (avec un partage de la dépense), et 12 heures pour suivre les travaux de la Vieille Eglise et terminer le plan communal de sauvegarde.
- * Matériel : achat de débroussailleuses : 50 % de subvention sont accordés si l'achat dépasse 1 000 €. Il a donc été décidé de prendre 2 débroussailleuses (1 440 € HT) pour obtenir la subvention.
- * Compte rendu de réunions :
 - Les abords de la cave coopérative vont être aménagés pour sécuriser le carrefour et réduire la vitesse.
 - Une motion est proposée par l'Amicale des Maires de France sur les conséquences des baisses des dotations de l'Etat : acceptée à l'unanimité.
 - Un inventaire du patrimoine bâti présentant un intérêt touristique va être établi.

Info flash

La municipalité de COCUMONT vient de réaliser son Ad'AP, « Ques Aco ? »

L'Agenda d'Accessibilité Programmé est un document déposé en préfecture au travers duquel la commune s'engage à un programme d'investissement sur une durée de six ans, pour la mise en accessibilité de ses établissements recevant du public.

Les travaux d'études liés à la réalisation de ce document, ont consisté à identifier pour chaque établissement, les points non conformes, les travaux à réaliser, leurs chiffrages, leurs programmations dans un calendrier 2016/2021.

Parmi ces travaux, nous pouvons citer :

- Les places de stationnement avec marquage au sol, signalisation, éclairage, cheminement podotactile, (tous les établissements).

- Les rampes d'accès, avec marquage au sol, (église St Jean-Baptiste, mairie).

- Les escaliers, avec signalétique podotactile, rampe de maintien, (école, mairie).

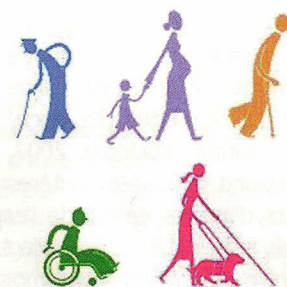
- Les pentes, devers, seuils, ressauts, (école, cour).

- Les sanitaires, aménagement pour personne à mobilité réduite, (salle des fêtes, salle des sports).

- Les accueils, adaptation du mobilier, boucle magnétique pour les mal entendants, (secrétariat de mairie).

L'ensemble du programme d'investissement se monte à 100 000 € (HT). Les travaux feront l'objet de consultations d'entreprises, toutefois une partie sera réalisée par le service technique de la commune.

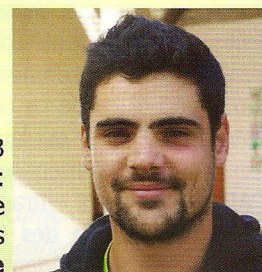
Pour nous avoir permis de mener à bien ce dossier et pour leurs appuis techniques, nous souhaitons remercier les entreprises sollicitées, les services voirie, transport et accessibilité de Val de Garonne Agglomération, et le service technique communal.



En bref :

L'occitan à Cocumont

Du nouveau à partir du mardi 3 novembre de 18h30 à 20h : alternance chaque semaine entre soirées chants et soirées discussions avec **Maurice Lagourgue** le nouvel enseignant de la classe bilingue Français-Occitan de l'école. Renseignements au 05.53.94.53.59.



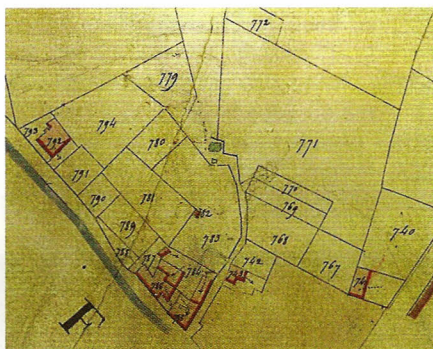
Un peu d'histoire !!!

La circulation dans le bourg : un vieux problème (3^{ème} article)

Suite aux études lancées en octobre 1875, la procédure d'expropriation pour les terrains du chemin de ceinture n°46^{bis} reliant la route de Meilhan à la route de Bouglon, fut décidée en juillet 1876. La construction du chemin ira bon train puisqu'il était achevé en 1878. Les choses ne furent pas aussi simples pour le chemin de ceinture Nord, reliant la route de Meilhan à la départementale n°3 de Ste-Bazeille et à la route n°89 du Mas-d'Agenais. Deux tracés étaient possibles, l'un traversant le jardin de la gendarmerie, (la gendarmerie face aux écoles n'était pas encore construite), l'autre passant extra-muros derrière le lavoir. Le Capitaine de gendarmerie BARBAN s'étant opposé au premier tracé, ce fut le second qui fut adopté par le Conseil

municipal du 11 août 1878, sous la pression de la sous-préfecture. L'achat à l'amiable de 10 parcelles de terrain, allant de 1 à 12 ares à 75^f l'are, fut décidé le 8 décembre 1879, impliquant seulement la démolition d'une grange appartenant à la famille Lacayerrie. Pour que ce chemin de ceinture soit finalement ouvert en 1882, le maire Clément BIREPINTE mobilisera "la classe nécessiteuse" de Cocumont en août 1881, "pour occuper les ouvriers pendant l'hiver, car les récoltes de toutes natures s'annonçaient mauvaises". Cette branche Nord n°47 aura coûté 3253^f50 de terrains et 5470^f pour sa construction.

Ainsi fut terminé ce chemin de ronde si utile de nos jours.



Cadastre 1831



Cadastre 1888



Cadastre 2013

Informations pratiques

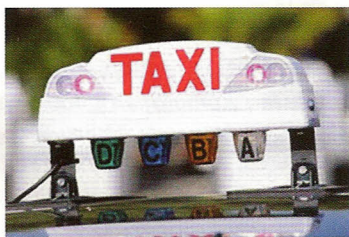
Message du taxi Cocumontais !!!!

Le taxi de Cocumont existe depuis 9 ans. J'ai un véhicule 7 places. Je suis au service de ma clientèle qui peut faire appel à moi, pour tous déplacements privés, mais aussi médicaux. En effet, je suis

conventionnée avec la CPAM, pour les transports de malades assis (sous conditions de prise en charge).

Je travaille essentiellement sur réservation et ce 7 jours/7.

Pour tous renseignements un seul numéro :
Mme Virginie RODEL GAUTIER : 06.83.85.32.17



L'entrée de notre commune s'embellit

Grâce à une convention entre la commune et le propriétaire d'une partie du terrain et à la commission environnement, nos ouvriers municipaux ont pu débiter l'aménagement paysager de cet espace vert.



Les dates à retenir

Octobre

Vendredi 9 : Repas (Villages aux noms burlesques)

Vendredi 23 : Collecte de sang

Vendredi 30 : Repas (Jumelage, séjour en Alsace)

Novembre :

Dimanche 15 : Loto (Aînés ruraux)

Dimanche 29 : Marché de l'Avent (Rencontres et Loisirs)

Décembre :

Vendredi 4, samedi 5 et Dimanche 6 : Téléthon

Samedi 5 : Banquet (Aînés)

Dimanche 13 : Loto (Ablette et Goujon)

Vendredi 18 : Collecte de sang

Samedi 19 : Noël (Pompier)

Dimanche 20 : Loto (Aînés ruraux)

Janvier :

Dimanche 10 : Vœux municipaux

Le carnet cocumontais du 30 juin au 14 septembre 2015

NAISSANCES (hors commune):

Le Conseil Municipal félicite les heureux parents de :

* Lilou Jeanne GRANJOU née le 12 Août 2015 à Marmande

MARIAGES (célébrés à Cocumont):

Se sont unis pour le meilleur :

* DUCROCQ Sébastien Hugues Fabrice et DUFFAU Audrey Alice le 1er Août 2015

*GEROMETTA Ludovic et LORENZON Sandra le 05 Septembre 2015

DECES et TRANSCRIPTIONS de DECES :

Le Conseil Municipal renouvelle ses plus sincères condoléances aux familles à la suite du départ de :

* LACOSTE Marguerite Simone épouse BOYANCE Roger, décédée le 05 juillet 2015 à AGEN,

* CRICCO Joseph Félix, décédé le 02 Août 2015 à COCUMONT,

* PAVAGEAU Léa Augustine Alphonsine Marie veuve LASSOLLE Jean Marceau, décédée le 08 Août 2015 à MARMANDE,

* CHABERT Lucette Jeannine, décédée le 14 Août 2015 à COCUMONT,

* JEAN Pierre Hubert, décédé le 20 Août 2015 à MARMANDE.

Trier votre verre

Nous constatons une baisse dans l'apport volontaire du verre depuis quelques années. En Val de Garonne, nous ne trions pas assez le verre.

En comparaison dans notre milieu semi-rural, **nous recyclons seulement 29,50kg par habitant en 2014, contre 35,40kg de moyenne nationale.** Pour rattraper notre retard, on estime que chacun d'entre nous doit trier en plus et par mois au moins **2 bouteilles** en verre supplémentaires. **Facile me direz-vous ! Alors pourquoi ne pas le faire ?** D'autant plus que notre taux d'équipement est satisfaisant: 203 conteneurs à verre sont à votre disposition et répartis sur 157 sites près de chez vous.

Nous comptons sur votre vigilance pour sauvegarder notre environnement.

Ne gaspillons plus notre matière première, recyclons la.

Un rapide calcul estime à près de 71 000 € HT l'économie annuelle pour Val de Garonne Agglomération, ne serait-ce qu'en rattrapant la moyenne nationale par «**2 bouteilles en verre supplémentaires pour chacun d'entre nous**»

L'Agglo lance un challenge, initié par Eco-emballages avec la collaboration de Valorizon (Syndicat de traitement et de valorisation des déchets ménagers et assimilés) entre communes sur le tri du verre du 1er juin 2015 au 30 mai 2016. **Faites gagner votre commune.** Pour participer à ce challenge, rien de plus simple. Triez votre verre ! Les 43 communes de l'Agglo seront classées selon le poids de verre collecté par habitant.



Directeur de la publication : J-L Armand ;

Rédacteurs : Mmes Castagnet, Lafitte, De Luca ;

MM Constans, Dupont, Kumurdjian, Tourenne ;

Photos : Lataste ; Kumurdjian ; Tourenne

La feuille de vigne (journal municipal de Cocumont), éditée à 1000 exemplaires, diffusée à titre gratuit à tous les foyers.

Retrouvez-nous sur le WEB

<http://www.cocumont-aquitaine.fr>;

Contact : communedecocumont@wanadoo.fr

Mairie, place des vigneron, 47250 Cocumont. 05 53 94 51 34

ISSN : 2264-8771 - Imprimé par Yesprint.fr

